



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Karine Abderrhamann, Georges Adryanczyk-Perrier, Dominique Agniel, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Sylvain Cividino, Coralie Damay, Chantal Licari, Francette Maillet, Georgette Mazon, Valérie Remond, Josiane Supron.

Étaient absents : Lionel Beauvils représenté par Dominique Agniel, Patrick Dumas, Nathalie Mauchand représentée par Francette Maillet, Marie MENARD, Jacques Navarro représenté par Jean-Louis Bertrand, Cyril Aubanel, Patrick Talaron.

La séance est ouverte à 18 h 30. Est nommée secrétaire de séance : Georgette Mazon.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

Décision prise au titre de l'article L 2122.22 : achat véhicule police municipale pour la somme de 13432,02 HT (tout compris)

1 - Vote des taux impôts locaux 2017 : A l'unanimité le conseil décide des taux suivants :

	Taux 2016	Bases d'imposition estimée avec la Notification 1259 COM de 2017	Taux proposé 2017	Recettes prévisionnelles 2017
Taxe d'habitation	19,35%	1111000	19,35%	214 979,00 €
Taxe foncière bâtie	24.44%	837100	24.44%	204 587,00 €
Taxe foncière non bâti	67.32%	4700	67.32%	3 164,00 €
				422 730,00 €

2 - Budget primitif 2017 de la commune :

Monsieur Bertrand expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017 :

- Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 671 752,68 €
- Les dépenses et recettes d'investissement **votés au niveau opération** s'équilibrent à 2 082 971,96 €.

Budget approuvé à 13 voix pour et 2 abstentions (Bouis, Remond).

3 - Subvention au service de l'eau et de l'assainissement :

M. Bertrand présente la nécessité d'abonder le budget du service de l'eau et de l'assainissement par une subvention du budget de fonctionnement du budget communal : 40 000 €. Unanimité

4 Subvention association l'Atelier : Madame Francette MAILLET, adjointe au maire, chargée des associations présente le dossier de demande d'aide financière présenté par l'association l'Atelier (la maison des habitants) dans le cadre de ses projets menés sur son territoire intercommunal. Cette action est cofinancée avec les communes de Bessèges et Saint-Ambroix..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, une contre (Bouis) et une abstention (Remond), décide d'attribuer une subvention de 2 000 € pour l'année 2017,

5 - Indemnités des élus : Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dispositions du décret 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 01 janvier 2017), fixant l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction. Il propose de fixer comme suit le montant des indemnités des élus locaux, à compter du 01 janvier 2017 :

- Maire : au taux maximal de 36,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjoints : au taux maximal de 12,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillers municipaux délégués : 12,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Approuvé par 13 voix pour et 2 abstentions (Bouis, Remond).

6 - Prime à la performance des services : Monsieur le Maire présente le rapport d'exécution des missions programmées par le conseil municipal pour l'année 2016. Ce dossier a fait l'objet d'une information auprès de la commission technique paritaire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les conclusions du rapport présenté, et décide que le versement de la prime s'effectuera dans les conditions réglementaires selon l'échéancier suivant :

- pour la période 2016 le solde de 150 € sera versé en juin 2017,
- pour la période 2017 l'avance de 100 € sera versée en octobre 2017,

7 - SMEG génie civil téléphonie lieu-dit La Borie : Les travaux de reprise téléphonique de 6000 euros hors taxe sont à la charge de la mairie. **Vote unanimité**

8- Marché de maîtrise d'œuvre (salle polyvalente) : Monsieur le Maire, présente au conseil le dossier de mise en concurrence pour la réalisation de la deuxième tranche de travaux de la salle polyvalente de Molières-sur--Cèze. La publication a été réalisée dans la revue Cévennes magazine n° 1909 du 11 février 2017. Le marché est passé sous la forme de la procédure adaptée et comporte un lot. Le règlement de consultation a dans un premier temps fait appel à candidature. Deux dossiers ont été reçus.

Il fixe l'attribution du marché au candidat dont l'offre économique est la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants : 1 - Valeur financière 75%, 2 - Valeurs techniques, 25 %.

L'analyse des l'offres donne la notation suivante :

	Atelier Espace Architectural	DRAX Architecture
Valeur financière 75%	65	75
Valeurs techniques, 25 %	25	25
	90	100

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l' offre de la société DRAX Architecture pour un montant de 9 248,55 €. H.T., (tranche ferme 3 421,96 € H.T., tranche conditionnelle 5 549,13 € H.T. et option 277,46 € H.T.,

9 - Marché de travaux faux plafond isolation phonique et thermique à la rotonde : Monsieur Le Maire informe l'assemblée des travaux restant à déterminer au niveau de l'ancienne école de Gammal : la Rotonde, la salle intermédiaire, le hall d'entrée. Les travaux consistent à la mise en place de faux plafonds isolants et de bonne qualité acoustique.

La mise en concurrence a permis de recevoir les trois devis suivants :

ENTREPRISES	NOMBRE DE M2	PRIX HT
PASCAL MARTIN	135 M2	9 972,50 €
A. R. ENTREPRISES	138,26 M2	8 990,44 €
SARL SIARKIEWIEZ	140 M2	7 140,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de la société SARL SIARKIEWIEZ pour un montant de 7 140,00 € H.T.,

10 - Budget primitif 2017 service eau et assainissement : Monsieur Agniel présente le budget primitif 2017 du service de l'eau et assainissement.

Les travaux d'investissement concernant la reconstruction du réseau d'assainissement de Molières.

- Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 354 090,53 €
- Les dépenses et recettes d'investissement votées au niveau opération s'équilibrent à 1 324 124,90 €.

Le Conseil Municipal adopte le budget par 13 votes pour et 2 abstentions (Bouis, Rémond)

11 - Marché de travaux remise en état du réseau des eaux usées (intempéries 2015)

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité de retenir l'offre du groupement SCAIC/JOUVERT pour un montant de 404 568,78 € H.T. et de l'option pour 30 409,84 € H.T. soit 434 978,62 € H.T.

12 - Emprunt caisse et dépôts et consignations : Réalisation de Prêt Croissant Verte d'un montant total de 350 000€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignation un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 350 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : constant

Typologie Gissier : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

13 - budget primitif 2017 site industriel : L'exercice 2017 s'établit à

- dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 252 462,27 €
 - dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 160 000,00 €.
- Adopté 14 voix pour et une abstention (Remond),

14 - Centrale photovoltaïque SILHOL - URBASOLAR État descriptif de division en volumes.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'état descriptif de division de l'ensemble immobilier industriel Zone d'activités SILHOL, propriété cadastrée AE 297 (18a 27 ca). Un plan descriptif est annexé à la présente délibération.

Cet état descriptif a été établi par Monsieur Dominique VINCENS, géomètre expert DPLG à Nîmes, pour permettre la signature du bail d'occupation en toiture d'une Centrale photovoltaïque entre la société URBA21 représentant la société URBASOLAR et la collectivité.

Adopté par 14 voix pour et une abstention (Valérie Remond)

15 - Budget primitif 2017 lotissement :

L'exercice 2017 s'établit à

- Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 252 462,27 €

- Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 160 000,00 €.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Florence Bouis demande si un appel à devis concernant les travaux à la maternelle va être lancé ou si une entreprise est déjà désignée. M le maire répond qu'un appel à devis sera lancé.

Valérie Remond demande si le chemin d'accès à la maison de retraite va être remis en état puisqu'une entreprise est entrain de faire l'enrochement. M Maire répond que non. Mme Mazon demande à son tour que soit envisagé la remise en état de ce sentier car beaucoup de personnes l'utilisent.

Fin de séance 20h 35

La secrétaire de séance,


Georgette Mazon,



Le Maire,


Georges ADRYANCZYK-PERRIER,

Karine Abderrhamann,

Dominique Agniel,

Jean-Louis Bertrand,

Florence Bouis,

Sylvain Cividino,

Coralie Damay,

Chantal Licari,

Francette Maillet,

Valérie Remond,

Josiane Supron